Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

# Déplacement urne mortuaire

---
Par StephLoobs

Bonjour, je ne sais pas si j'ai mis ce post dans le bon sujet.
Voila:
Ma femme est en conflit avec sa mère. Celle ci est devenu ingérable et multiplie les conflits familiaux avec l'ensemble de la famille. Il est question de perversion narcissique entre autre... Sans entrer dans les détails, elle pourrie la vie a tous le monde... De multiples dépôts de plainte de sa part qui n'ont pas lieu d'être, des actes on ne peux plus irrespectueux, des diffamations etc...
Bref...
Là elle nous en a encore fait une bonne... Dans le dos de toute la famille, elle a décidé de déplacer les urnes mortuaires de ses parents pour les mettre ...au jardin du souvenir...
Nous sommes persuadé qu'elle l'a fait pour juste abattre psychologiquement d'avantage ses 2 filles qui sont déjà très fatiguées moralement de la situation...
Bien évidemment, après recherche de notre part, elle a fait cette démarche dans les règles.
Mais...
Elle savait expressément que ses parents ne voulaient pas être dispersés dans un jardin du souvenir et qu'ils voulaient reposer dans le village dans lequel ils reposaient depuis plus de 10 ans jusqu'au mois dernier... Je précise que la concession est toujours en cours de bail (je ne sais pas si on dit comme ca, mais ,en gros il n'y a rien a payer actuellement...) Ce sont des paroles qui ont été dites plusieurs fois de leur part.
Je voudrais savoir s'il y avait un recours pour cet acte? De part ma question, je n'entends pas revenir en arrière, mais pouvoir punir cette femme qui ne cherche qu'a faire du mal.
Merci à celles et ceux qui sauront répondre à cet appel.
Bien a vous